



**VILLE DE MENTON**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 17 mars 2021 à 18 heures**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,  
*Président de séance*  
Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire  
M. Yves JUHEL, adjoint au maire  
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire  
M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire  
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire  
M. Marcel CAMO, adjoint au maire  
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire  
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire  
Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire  
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire  
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal  
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal  
M. Frédéric SICARDI, conseiller municipal  
Mme Marinella GIARDINA, conseiller municipal  
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal  
Mme Sophie ECKENBERG, conseiller municipal

Mme Floriane CAZAL, conseiller municipal  
Mme Stéphanie JACQUOT, conseiller municipal  
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal  
M. Marco SAGRADA, conseiller municipal  
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal  
Mme Elodie ROBERT, conseiller municipal  
M. Sébastien USCHER, conseiller municipal  
Mme Marie HILL, conseiller municipal,  
M. Romain CINNERI, conseiller municipal  
*Secrétaire de séance*  
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal  
Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU, conseiller municipal  
Mme Pascale VERAN, conseiller municipal  
M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal  
(à c/de 18h28 jusqu'à 19h44))  
Mme Joanna GENOVESE, conseiller municipal  
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

**Avaient donné pouvoir :**

M. Lionel BREZZO à Mme Sandra PAIRE  
Mme Habiba PAILLAC à Mme Nicole ZAPPIA  
M. Olivier BETTATI à Mme Pascale VERAN  
M. Jean-Christophe STORAÏ (à c/de 19h44) à M. Florent CHAMPION

**Etait absent :**

M. Jean-Christophe STORAÏ (jusqu'à 18h28)



M. Romain CINNERI est nommé secrétaire de séance.

Suite au décès de la mère de Mme Marinella GIARDINA, du père de M. Jean-Claude ALARCON et de M. Luc LANLO, ancien adjoint à la culture, une minute de silence a été observée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU de quitter le groupe Menton Demain.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 qui est approuvé à la **majorité absolue des suffrages exprimés – 28 voix pour, 6 contre (MM. Novelli, Bettati, Véran, Genovese, Champion et Giorgio-Reverdiau).**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n° 1 :** **Débat d'orientation budgétaire, exercice 2021**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**Prend acte** du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 après avoir débattu des orientations budgétaires suivantes retenues dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2021:

- . **la non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive :**
  - taxe sur le foncier bâti : 17,98 %
  - taxe sur le foncier non bâti : 25,64 %
- **la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées,**
- **la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et soutenue par un recours mesuré à l'emprunt,**
- **l'adaptation des investissements en fonction des budgets annuels,**
- **la gestion active de la dette en fonction des investissements annuels prévus.**

**Affaire n° 2 :**

**Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la S.A. d'HLM « UNICIL » pour l'acquisition de 6 logements de 3 pièces en VEFA (4PLUS et 2 PLAI) et 7 places de stationnement à la résidence « La Bastide des Castagnins », située 1102 route du val des Castagnins à Menton**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**Unanimité**

*-accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 144.000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°115454 constitué de deux lignes de prêt.*

*-autorise M. le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « UNICIL » la convention de garantie communale avec réservation d'un logement (PLUS) appliqué à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 3 pièces et une place de stationnement*

**Affaire n° 3 :**

**Défense de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Nice – soutien à l'Association des Professeurs de Langue Régionale**

*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*

**Unanimité**

Décide de demander au Chef de l'Etat et au Premier Ministre un amendement rapide de la réforme du lycée et du baccalauréat pour maintenir, sinon améliorer les modalités d'enseignement des langues régionales.

**Affaire n° 4 :** **Reconduction 2021 du partenariat avec le Comité régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur pour le PASS COTEDAZUR-CARD®**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire*

**Unanimité**

- Approuve la signature de l'avenant 2021 entre le Comité régional du tourisme (CRT) Riviera Côte d'Azur et la Ville de Menton,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Affaire n° 5 :** **Concession de service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*

**Unanimité des suffrages exprimés** : 34 voix pour, 1 abstention (Mme Giorgio-Reverdiau)

- Accepte le principe de délégation de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non-publicitaires,
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération et de lancer la consultation.

**Affaire n° 6 :** **Délégation du service public des activités balnéaires et nautiques. Mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des lots 3 et 4 des plages naturelles exploitables de la baie ouest, promenade du Soleil**

*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*

**Unanimité des suffrages exprimés** : 34 voix pour, 1 abstention (Mme Giorgio-Reverdiau)

- Accepte le principe de délégation de service pour l'exploitation des lots 3 et 4 des plages naturelles exploitables de la baie ouest, promenade du Soleil,
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération et de lancer cette consultation.

**Affaire n° 7 :** **Modification du tableau des effectifs au 01/03/2021**

*Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire*

**Retirée en séance**

**Affaire n° 8 :** **Convention de mutualisation du Directeur Général des Services entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)**

*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*

**Unanimité**

- Adopte la convention de mutualisation du Directeur Général des Services, entre la Ville de menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Françaises, qui précise la quotité de travail de la mutualisation et sa durée, à savoir :
  - 70% auprès de la Ville de Menton et 30% auprès de la CARF,
  - du 15 février 2021 à la fin du détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à ladite mutualisation.

**Affaire n° 9 :** **Attribution de l'Indemnité Horaire pour Travail de Nuit et de l'Indemnité Horaire pour Travail de Dimanche ou Jour Férié au personnel de la Ville de Menton**

*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, conseiller municipal*

**Unanimité**

- Adopte les dispositions relatives à l'attribution des IHTN et IHTDJ liées aux fonctions et sujétions diverses des agents de la Ville,

-Autorise M. le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits chaque année pour le paiement de ces indemnités,  
-Dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 du Budget Principal (charges de personnel et frais assimilés) et que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à sa date exécutoire.

**Affaire n°10 :** **Modification du montant des vacances des gardiens suppléants**

*Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal*

**Unanimité**

-Adopte les dispositions relatives à la modification des montants alloués aux agents vacataires ayant des obligations de permanence en qualité de gardien suppléant,  
-Précise que le montant de la vacation sera automatiquement revalorisé en fonction de la réglementation,  
-Autorise M. le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits chaque année pour le paiement de ces indemnités,  
-Dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 du Budget Principal (charges de personnel et frais assimilés) et que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à sa date exécutoire.

**Affaire n°11 :** **Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'extension des réseaux eaux usées et pluviales, rénovation éclairage public et mise en place de 3 fourreaux pour la fibre sur 620 ml, corniche André Tardieu**

*Rapporteur : M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal*

**Unanimité**

-Approuve le recours à la convention de maîtrise d'ouvrage unique,  
-Approuve le projet convention de maîtrise d'ouvrage unique qui précise les conditions de cette convention et en fixe les termes,  
-Autorise M. le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

**Affaire n°12 :** **Bilan de la concertation et arrêt du Règlement Local de Publicité**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**Unanimité**

-Approuve le bilan de la concertation,  
-Arrête le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Menton,  
-Précise que ce projet sera transmis pour avis, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, aux services de l'Etat, personnes publiques et organismes associés à son élaboration, aux communes limitrophes et aux associations reconnues d'utilité publique qui en ont fait la demande,  
-Dit que cette délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville,  
-Autorise M. le Maire à signer les actes subséquents.

**Affaire n°13 :** **Bilan de la politique foncière exercée en 2020**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**Unanimité des suffrages exprimés** : 29 voix pour, 6 abstentions (MM. Novelli, Véran, Bettati, Storaï, Genovese et Champion)

-approuve le bilan des opérations immobilières réalisées par l'EPF PACA,  
-autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**Affaire n°14 :** **Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 16 décembre 2020 et enregistrées sous les n°526/20 à 70/21.

*Questions orales :*

## **COVID 19 - VACCINATION**

### **Question Elus Menton-Demain**

« Il est actuellement question dans le monde entier de la lutte contre la Covid-19 et de la vaccination. Nous souhaiterions savoir où en est la vaccination à Menton pour les plus anciens, notamment avec les vaccins Pfizer et Moderna. En effet, il apparaît que dans d'autres communes, à l'instar de Villefranche-sur-Mer par exemple, les personnes qui s'inscrivent sont vaccinées dans les deux jours suivants. Ce n'est malheureusement pas le cas des mentonnaises et des mentonnais qui attendent désespérément une prise en charge, alors que certains habitants de la Métropole se font vacciner sur Menton ! Dans ces circonstances, pouvez-vous nous dire comment sont gérées les inscriptions vaccinales et quand les mentonnais seront-ils en mesure de bénéficier plus largement de la campagne de vaccination ? Même si nous savons que cette question ne dépend pas entièrement des prérogatives communales, que peut faire la Ville de Menton pour accélérer la vaccination ? Le temps nous est compté : il est essentiel de protéger notre population, et particulièrement les plus vulnérables ».

*Réponse :*

*A ma demande, en qualité de Président de la CARF, la préfecture et l'ARS ont accepté l'ouverture d'un centre de vaccination intercommunal à Menton à compter du 18 janvier. Outre Menton, les communes qui ont été rattachées au centre de vaccination sont Beausoleil, Castellar, Gorbio et Roquebrune-Cap-Martin.*

*Le nombre de doses par commune est calculé selon une clef de répartition élaborée par la préfecture.*

*Les rendez-vous pour les personnes de plus de plus de 75 ans, ou de 50 à 74 ans avec des comorbidités et bénéficiant d'un certificat médical, ont été ouverts via la plateforme DOCTOLIB.*

*Le Centre étant dépendant des doses transmises par la Préfecture, il n'a pas été possible de vacciner l'ensemble des personnes inscrites dans les premiers jours. Néanmoins, à la date du 16 mars, près de 5337 doses de vaccins (Moderna et Pfizer) ont été administrées.*

*Plus précisément, 66% des mentonnais de plus de 75 ans ont déjà reçu une dose, soit 2 sur 3. La campagne se poursuit en fonction des doses allouées et nous espérons une montée en puissance dans les prochaines semaines.*

## **COVID 19 – CHARGES VIRALES**

### **Question Elus Menton-Demain**

« Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, il est reconnu que l'analyse des charges virales contenues dans les eaux usées acheminées par le réseau d'assainissement et traitées par les stations d'épuration, est un indicateur précis qui permet de suivre la circulation du virus. L'exploitation de ces résultats permettrait d'anticiper l'évolution de la situation sanitaire ainsi que les mesures à mettre en place. En ce qui concerne Menton, nous aimerions savoir si cette analyse a été faite et quels en sont les résultats ? ».

*Réponse :*

*La station d'épuration de la Ville de Menton fait partie du process « Obépine ». Celui-ci prévoit des analyses des charges virales contenues dans les eaux usées.*

*La station de Menton étant une station dite « fille », elle n'intervient qu'en deuxième position et n'a pas encore été activée à ce jour, étant précisé que son activation est décidée par un Comité Scientifique.*

## **TRAVAUX BASILIQUE SAINT MICHEL**

### **Question Elus Menton-Demain**

« A la lecture du rapport d'orientation budgétaire 2021, le coût de certaines opérations a attiré notre attention :

- Nous relevons qu'une enveloppe d'environ 1,6 millions d'euros a été dédiée aux travaux de la basilique Saint-Michel Archange et la réfection des rampes en 2020. 283 000 € de dépenses restantes sont prévues pour 2021. Pouvez-vous nous indiquer à combien s'est élevée l'opération de restauration de la basilique et des rampes Saint-Michel ? ».

*Réponse :*

*Le montant total des travaux de restauration de la basilique Saint-Michel Archange est de 4.373.781,12 € TTC.*

*Le coût de la restauration des rampes Saint-Michel est de 517.154,51 € TTC.*

*L'investissement de la Collectivité a été très important ces dernières années pour la préservation et la restauration de son patrimoine architectural et historique : le musée du Bastion, Maria Serena, la Tour de la Noria, les extérieurs du musée du Palais de Carnolès.*

*La Commune de MENTON peut être fière de ces réalisations, qui relevaient de mes engagements de Maire et qui profitent aux mentonnais d'aujourd'hui comme elles profiteront aux générations futures. Ces restaurations vont se poursuivre durant ce mandat avec l'intérieur du musée du Palais de Carnolès, la réfection de chapelles, la réfection des façades d'intérêt patrimonial (palais de l'Europe, musée de Préhistoire, Hôtel d'Adhémar de Lantagnac, Chapelle Saint-Jacques).*

## **PARKING DES SABLETTES**

### **Question Elus Menton-Demain**

- « En 2020, près de 180 000 € de travaux ont été effectués pour l'aménagement de surface du parking « Sablettes – Vieille Ville ». 91 000 € restent encore à engager en 2021. Pourriez-vous nous préciser le coût total de l'ensemble de l'opération de construction du parking et de l'aménagement de la nouvelle esplanade des Sablettes ? Quel montant a été pris en charge par la commune ? ».

*Réponse :*

*La construction du parking des Sablettes a été réalisée par la CARF, et non pas par la Commune.*

*Le coût total de la construction du parking est de 19.246.427 € TTC, y compris les avenants. 11.473.304 € ont été pris en charge par la CARF et 7.773.123 € par le délégataire INTERPARKING.*

*Le montant total de l'aménagement de surface du parking « Sablettes – Vieille Ville », dite esplanade des Sablettes, est de 12.563.308,23 € TTC, financé par un fonds de concours de la CARF de 2.149.130 € et une subvention du Département des Alpes-Maritimes pour 806.423 €.*

*Le reste a été pris en charge par la commune.*

## **MUSEE JEAN COCTEAU**

### **Question Elus Menton-Demain :**

« Environ 260 000 € restent encore à engager en 2021 suite à la submersion marine du musée Jean Cocteau – collection Séverin Wunderman. Disposons-nous aujourd'hui de davantage d'informations sur le devenir de ce bâtiment suite aux expertises des compagnies d'assurance ? D'autres travaux seront-ils à prévoir en 2021 ? Une réouverture sera-t-elle envisageable d'ici la fin du mandat ? Et si oui, à quel coût ? Les œuvres de la collection Séverin Wunderman seront-elles néanmoins exposées dans d'autres musées municipaux en attendant ? ».

### **Question Mme Giorgio-Reverdiau :**

« Lors du Conseil Municipal du 22 septembre dernier je vous avais demandé oralement de pouvoir nous exposer les difficultés rencontrées par la Ville quant à la réouverture du Musée Cocteau.

Le musée je vous le rappelle est maintenant fermé depuis la tempête Adrian (29 octobre 2018). Nous commençons donc une troisième année d'avarie pour les finances communales sur cette question.

Je vous demande au nom des contribuables mentonnais de bien vouloir répondre à ces questions :

- Qu'ont conclu les experts d'assurance concernant le bâtiment ? Les dégâts vont-ils être entièrement pris en charge ? Y-a-t-il une procédure en cours ? La Commune a-t-elle des intérêts à défendre si oui lesquels ? Quelles sont les sommes en jeu ? Dans quel délai le Musée pourra réouvrir ? Et à quel prix ? ».

*Réponse :*

*L'assureur de la Commune, la SMACL, a refusé la prise en charge du sinistre ayant touché le Musée Jean COCTEAU Collection Severin Wundermann lors de la tempête Adrian du 29 octobre 2018, pour laquelle la Ville a été reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel du 15 avril 2019.*

*Dès prise de connaissance de cette décision par la Commune, en collaboration avec son expert d'assuré et son conseil, a rédigé une requête en référé expertise déposée en octobre 2020 près le tribunal administratif de Nice. Le choix a été fait d'associer toutes les parties dès le début de la procédure, à savoir non seulement l'assureur de la Ville mais également le maître d'œuvre, les entreprises en charge des travaux du Musée et les assureurs de chacun. A ce jour, des échanges de mémoires ont eu lieu entre les parties, mais aucun expert n'a encore été désigné par la juridiction administrative.*

*D'après les premières études, le coût de la réhabilitation complète du bâtiment peut être estimée à ce jour à 5 millions d'euros hors taxes, soit 6 M€ TTC. Malheureusement, il n'est pas possible de prévoir pour le moment ni le montant des sommes remboursées ni les délais de réouverture du Musée qui dépendront du rapport de l'expert judiciaire.*

*Dans cette attente, des mesures conservatoires ont été mises en œuvre pour éviter une dégradation du bâtiment.*

*Il s'agit de travaux et prestations nécessaires à la préservation du bâtiment (ventilation à l'intérieur et Déshumidificateur) afin que le bâtiment ne se dégrade pas davantage, dans l'attente de la désignation de l'expert.*

*Les services culturels prévoient des expositions en d'autres lieux (Musée du Bastion, Palais de l'Europe) dès la réouverture possible des Musées et salles d'expositions.*

## **HOTEL 5\* GARAVAN**

### **Question Elus Menton-Demain**

« Depuis le mois de mars 2020, le chantier de construction de l'hôtel 5\* à Garavan est à l'arrêt. Il semblerait que le promoteur PROGEREAL - FINAREAL ne dispose plus des investissements suffisants pour mener à bien le projet. Qu'en est-il également de la situation de l'opérateur (BOUYGUES CONSTRUCTION) ? Comme suite à notre question orale écrite posée lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, avez-vous pu rencontrer M. PAGET ? Près d'un an jour pour jour après l'interruption des travaux, quand le chantier reprendra-t-il ? Eu égard à la conjoncture actuelle, ce projet est-il encore pertinent et viable économiquement parlant ? ».

### **Question Mme Giorgio-Reverdiau**

« Lors du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, vous aviez indiqué que vous alliez rencontrer Alexis PAGES concernant l'Hôtel de Garavan actuellement à l'arrêt. Qu'en est-il ? Pouvez-vous nous faire un compte-rendu ? Quand les travaux vont-ils reprendre ? Quand seront-ils achevés ? L'opération « Hôtel » ne serait-elle pas rentable pour le groupe de Monsieur PAGES qui n'arrive pas à trouver un exploitant ? Le groupe Marriott s'est-il retiré de cette opération ? ».

*Réponse :*

*Une réunion avec les promoteurs du projet de construction de l'Hôtel 5\* a bien eu lieu le 26 janvier dernier. Ils ont expliqué que le chantier avait été à l'arrêt durant une année en raison de la crise sanitaire. Ils envisagent une reprise du chantier avant l'été et demandent des aménagements au bail initial, sans que la durée globale de celui-ci ne change. Une délibération devra être soumise au conseil dans un tel cas.*

*Ces derniers ont non seulement rassuré la Ville concernant les investissements prévus, mais ils ont également confirmé le maintien du groupe MARRIOTT associé au projet.*

## **COMMÉMORATIONS ET MANIFESTATIONS**

### **Question Elus Menton-Demain**

« En raison des mesures sanitaires, la participation aux commémorations et manifestations organisées par la Ville de Menton est strictement réduite et encadrée.

En fin d'année dernière, nous vous avons déjà sollicité pour qu'au moins un membre de l'opposition soit invité à représenter le groupe « Menton Demain » à l'occasion de ces cérémonies. Cette requête étant restée lettre morte, nous nous permettons de réitérer notre demande dans un souci de représentativité de la pluralité des opinions des mentonnais ».

*Réponse :*

*L'état d'urgence sanitaire impose des règles sur l'ensemble du territoire national. Parmi celles-ci, l'interdiction de tout rassemblement de plus de 6 personnes dans l'espace public.*

*Lorsque la situation sanitaire n'impose pas de restrictions particulières, notamment sur le nombre de personnes pouvant être présentes aux commémorations et manifestations, les conseillers municipaux ont bien sûr toute liberté de se joindre à celles-ci, sans qu'il soit besoin de leur adresser une invitation. Les dates des cérémonies patriotiques sont notamment toujours les mêmes, chaque année...*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Question Elus Menton-Demain**

Au cours du conseil municipal du 16 décembre dernier, nous vous avons interpellé quant à la possibilité de retransmettre en direct ou en replay l'intégralité des échanges des réunions du conseil municipal. Nous pensons qu'il est important de faire preuve de transparence et de pédagogie quant au débat démocratique au sein de notre commune. D'autres villes de l'Est du département comme Cap d'Ail, La Turbie ou encore Villefranche-sur-Mer publient régulièrement les vidéos des conseils municipaux sur les réseaux sociaux. La Ville de Menton pourrait-elle en faire de même ? ».

*Réponse :*

*Comme cela l'a été indiqué lors du dernier conseil, l'article 6 II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 dispose :*

*« II. - Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. »*

*Dans le cas où la décision n'émane pas du Maire, mais d'une circonstance extérieure à sa volonté, comme c'est le cas en l'espèce en raison du couvre-feu imposé sur le territoire national, les dispositions de ce texte n'ont pas vocation à s'appliquer.*

*Pour ce qui est de la transparence, les comptes-rendus des débats de chaque Conseil Municipal sont retranscrits sur site de la ville et ce depuis des années. Je vous signale également que la presse est également présente à chaque conseil.*

## **EXTENSION ECOLE MARCEL PAGNOL**

### **Question Mme Giorgio-Reverdiau**

La Commune a passé un Marché pour l'extension de l'Ecole Marcel Pagnol, marché 20/21 ce qui est nécessaire. Au 25 Paul Morillot, là où se trouve l'école se trouve également une école Maternelle, Manon des Sources.

L'ensemble de ce groupe nécessite une extension eu égard au nombre de personnes qui résident au val de Gorbio et eu égard aux nouvelles obligations de scolariser les petits enfants dès l'âge de 3 ans.

Sur place on note que l'immeuble du groupe scolaire Marcel Pagnol est accolé à un autre immeuble qui forme une aile Est. L'ensemble du bâtiment étant en forme de U.

Dans la perspective d'un accueil amélioré des jeunes enfants, la Commune ne pourrait-elle pas envisager un projet d'agrandissement et de réfection totale du groupe scolaire situé aux portes de RCM avec création d'une crèche, et d'autres services éducatifs, terrain de jeux, de sport... A cet effet ne pourrait-elle pas se rapprocher des deux occupants de ce bâtiment situé au 27 de la rue et voir en négociation avec eux si leur activité pourrait s'exercer ailleurs sur la Commune ?

Ceci est une proposition que je formule.

*Réponse :*

*L'extension de l'école Marcel Pagnol est actuellement en cours de travaux pour une livraison à la rentrée 2021. Il est également prévu de poursuivre par l'extension de l'école Manon des Sources.*

*De plus, des possibilités d'extension de l'école sont à l'étude sur les fonds attenants.*

La séance est levée à 21 heures.

MENTON, le 26 mars 2021

Le Maire,



Jean-Claude GUIBAL